

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYRELUY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17
Vote		
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

Séance ordinaire du 21 Février 2023

L'An deux mil vingt-trois et le vingt et un du mois de Février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CEYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 03/02/2023.

Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, DELSOL Sandrine, FRAYSSE Chantal, SAINT-AMON Violaine, LEONARD Hélène, MAILLARD Pascale, SICARD-MAUCLAIR Corinne, TOURNIER Marielle. MM : DARRIEULAT Gilles, LACOUTURE Eric, LAFFITTE Frédéric, LAFFITTE Philippe, MORELLE Claude, THOLLON Stephen. Excusés : M. BIDAU Patrick, BOYE Thierry, JOUHANNEAU Alexandre, STEMMELEN Fredy. Mme DELMAS Floriane.

Procuration : M. BIDAU Patrick à M. THOLLON Stephen, M. BOYE Thierry à M. DARRIEULAT Gilles, M. STEMMELEN Fredy à M. LAFFITTE Philippe.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine DELSOL a été nommée secrétaire de séance.

2023DEL006 – Demande de remboursement – Location de salles

Un administré a sollicité le remboursement d'une partie de la somme versée au titre de la location du chalet associatif le 12 novembre 2022 en raison des conditions climatiques. La demande concerne la participation liée au chauffage soit 40,00€. Monsieur le maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le remboursement de la somme de 40,00€ au demandeur,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de procéder au remboursement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
En mairie le 22/02/2023

Le Maire,
Philippe LAFFITTE



La Secrétaire de Séance,
Sandrine DELSOL

